

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## OPÉRATION DE FUSION-ABSORPTION DE LA BANQUE POPULAIRE D'EL JADIDA SAFI PAR LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE



Le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire se sont réunis le 09 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Mohamed BENCHABOUN, pour examiner l'évolution de l'activité et des résultats, et arrêter les comptes du Groupe au 31 décembre 2015.

A cette occasion, ils ont validé l'opération de fusion-absorption de la Banque Populaire d'El Jadida-Safi par la Banque Centrale Populaire (BCP). Une Assemblée Générale Extraordinaire de

la BCP sera convoquée pour le 23 juin 2016, afin d'approuver ladite fusion qui, une fois votée, sera effective au 24 juin 2016 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de reconfiguration de la structure du Crédit Populaire du Maroc en fonction de la nouvelle délimitation des régions.

Elle sera soumise au régime de la fusion-renonciation dès lors que la BCP est détentrice au moment de cette fusion de la totalité des parts sociales composant le capital social de la Banque Populaire d'El Jadida-Safi et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. De ce fait, le capital de la BCP ne sera pas augmenté suite à cette opération.

Cette opération sera soumise à l'agrément de Bank Al Maghrib conformément aux dispositions de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

[www.gbp.ma](http://www.gbp.ma)



BANQUE POPULAIRE